

Réfectoire Arnold Reymond : quelle suite ?

UN PROBLEME PERSISTANT :

« C'est la rentrée, moment où les enfants retrouvent leurs camarades de classe et les parents leur sens de l'improvisation » lisait-on dans l'article du Temps du 29 août dernier intitulé « Zurich vote sur l'école à horaire continu pour tous ». On y lit aussi que plusieurs villes suisses, notamment Lausanne, mettent en œuvre des projets pilote d'écoles à horaire continu considérant que les parents en sont demandeurs. Ceci correspond aux besoins actuels de la plupart des familles où les deux parents ont une activité professionnelle ou aux familles monoparentales, à une plus grande flexibilisation des horaires de travail, des changements d'employeurs, de lieu et d'horaires plus fréquents, notamment.

Dans son interpellation du 10.12.2018 concernant le Réfectoire Arnold Reymond, la conseillère communale Muriel Thalmann demandait : « A quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? ». En particulier, elle posait la question suivante : « La Municipalité a-t-elle l'intention de revoir le concept de la cafétéria afin d'en faire un lieu convivial et attractif et, dans l'affirmative, dans quels délais ? » Force est de constater, que malgré quelques améliorations marginales réalisées ces dernières quatre années, les problèmes de fond liés à l'accueil des enfants à partir de la 7^{ème} année primaire (âgés de 10 ans) durant la pause de midi persistent.

DIFFICULTES PRINCIPALES :

- **Un manque structurel de places.** L'offre est d'environ 100 places et la demande potentielle évaluée à 1000 places.¹
- **Un manque d'attractivité du lieu.** L'espace est peu accueillant, mal insonorisé, avec peu d'espace extérieur et un service relativement lent.
- **Un système de réservation et de paiement des repas obsolète.** La réservation et le paiement par voie électronique sont impossibles. L'achat des bons de repas sur papier carbone ne se fait qu'au moyen d'argent liquide et uniquement durant les heures d'ouverture du réfectoire, peu compatibles avec une vie professionnelle active.

ACTIONS PASSES ET FUTURES DE LA MUNICIPALITE :

Nous saluons certes les efforts de la Municipalité pour chercher des solutions à l'offre de structures d'accueil parascolaires, notamment pour les niveaux 1P à 6P (voir section 1.2.2. de la réponse de la Municipalité du 27.03.19 à l'interpellation Thalmann). Toutefois, plus de trois ans après ladite interpellation, peu d'actions concrètes semblent avoir été menées pour combler l'offre insuffisante pour les enfants de 7P, 8P et 9S à 11S en matière d'accueil parascolaire, notamment du midi.

D'autant plus qu'est désormais entrée en vigueur le 1^{er} juin 2021 la nouvelle LAJE (Loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants), qui prévoit que les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi pour les élèves de 5P à 11S. Son article 4a alinéa 1 prévoit que :

« pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi, à l'exception du mercredi après-midi ».

Son article 4a alinéa 2 stipule : « pour l'accueil parascolaire secondaire, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi ».

En vertu de l'art. 32a LAJE, les communes ont également l'obligation de financer et organiser de manière indépendante un accueil collectif parascolaire secondaire surveillé. Elles peuvent sous leur responsabilité déléguer cette compétence, notamment à des associations sportives, culturelles ou à des organisations de jeunesse.

¹ Elèves de 7P et 8P du collège principal : 13 classes selon site internet de l'établissement primaire de Pully. A hauteur de 22 élèves par classe (estimation propre) cela donne un total de 286 élèves plus les 700 élèves au secondaire I (Arnold Reymond) selon site web de l'établissement secondaire.

Dans sa réponse du 27.03.19 à l'interpellation Thalmann, la Municipalité informait d'une part qu'elle donnerait un mandat à un professionnel de la branche pour réaliser un audit complet du réfectoire qui intégrerait un sondage questionnaire aux usagers, parents, enseignants et personnel. D'autre part, la Municipalité s'engageait à mettre en place des mesures simples ne demandant pas de transformation lourde ou de réaffectation potentielle du lieu dans un autre espace - en fonction des résultats et recommandations du Masterplan - qui pourraient être prévues dans le cycle budgétaire 2020. Le temps des études est vraisemblablement terminé. Il s'agit d'une difficulté bien réelle et quotidienne à laquelle sont confrontées les familles pulliéranses, qui attendent maintenant des actes.

QUESTIONS :

Nous demandons donc par la présente interpellation que la Municipalité nous informe sur les points suivants :

1. Le mandat d'étude prévu a-t-il été confié ? Si oui, à qui et quels en sont les résultats ?
2. Des mesures concrètes ont-elles été mises en place depuis le printemps 2019 ? Si oui, lesquelles ?
3. Des mesures concrètes supplémentaires sont-elles prévues, notamment pour répondre aux trois difficultés principales relevées dans cette interpellation ? Si oui, lesquelles et dans quels délais ?

Les Vert·e·s	Union Pulliérane	PLR	UDC	PS
Isabelle Dauner Gardiol	Sébastien Lévy	Romain Herzog	Léna Lio	Muriel Thalmann
				